

## Autonomes, les non-salariés n'échappent pas à l'intensification du travail

© 19/12/2009 |  Terre-net Média

**Les non-salariés (2,7 millions en 2005) disposent d'une autonomie "bien plus grande" que les salariés, mais n'échappent pas à l'intensification des rythmes, de la pénibilité physique ou mentale observée dans le reste du monde du travail, souligne une étude du ministère du Travail.**

**L**es trois quarts sont agriculteurs (25,7%), artisans (26,3%) ou commerçants (22,9%), auxquels il faut ajouter les professions libérales, chefs d'entreprise et certaines professions intermédiaires de la santé et du travail social, selon l'enquête « *Conditions de travail* » menée auprès d'un échantillon de 1.800 non-salariés.

Les résultats témoignent, sans surprise, de « *durées du travail hors normes* » de cette catégorie de travailleurs, dont près de 60% déclarent 50 heures de travail et plus par semaine. « *En général, ils déterminent eux-mêmes leurs horaires (89%) et c'est une des caractéristiques qui les oppose le plus fortement aux salariés* » avec « *le brouillage des frontières entre travail et vie privée* », souligne l'étude.

« *Le travail prend beaucoup de place dans la vie des non-salariés du fait des horaires étendus et atypiques. Le rythme est en revanche un peu moins intense que celui des salariés* », selon la même source. Et malgré « *une plus forte incertitude sur leurs revenus* », les non-salariés se sentent davantage capables d'exercer le même métier jusqu'à leur retraite (75%) que les salariés (61%).



Le travail des non-salariés à la loupe (© Terre-net Média)

### Le travail à domicile et le forte emprise du travail différencient les non-salariés des salariés

La forte emprise de leur travail se mesure au fait ne pas pouvoir modifier ses horaires en s'arrangeant avec des collègues en cas d'imprévu (57,4%), de travailler six ou sept jours par semaine (57,1%) ou de ne pas connaître ses horaires du lendemain (13,3% dans ce cas, contre 5% de salariés).

De plus, 38% travaillent habituellement à domicile (contre 7% de salariés) et les non-salariés font aussi un usage professionnel plus fréquent du téléphone portable, de l'ordinateur portable et de leur véhicule.

La pression du temps est cependant moins forte car les non-salariés sont, par exemple, moins nombreux à subir des cadences automatiques. Quand on leur demande s'ils sont dans l'impossibilité d'interrompre leur travail, de pouvoir régler seuls les incidents ou s'ils se plaignent de ne pas apprendre de nouvelles choses, de ne pas avoir une formation suffisante, d'effectuer des tâches monotones, l'écrasante majorité des non-salariés n'est pas concernée, signe d'une autonomie sans commune mesure avec les salariés.

### Une marge de manoeuvre plus grande pour les non-salariés

Plus isolés, les non-salariés jouissent « *de rapports de travail moins conflictuels* », mais sont « *très souvent au contact du public* » (plus de 90% hors agriculteurs), ce qui implique « *de fortes exigences émotionnelles* ».

Paradoxalement, puisque les non-salariés disposent de plus grandes marges de manoeuvre dans leur organisation, le travail est plus intense qu'au début des années 1990, selon l'étude qui évoque « *de fortes pressions externes comme celle de la concurrence* ».

Selon une étude récente de l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques, citée par la Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (Dares), les effectifs non-salariés, en baisse avec la disparition des exploitants agricoles et aides familiaux, « *se sont remis à croître légèrement* ».

En 2005, la moitié était des indépendants sans salarié. « *L'émergence de nouveaux statuts tend à brouiller la frontière entre salarié et indépendant : certaines activités salariées sont régies par des logiques de prestations de services, et inversement, certaines tâches externalisées à des personnes non salariées mais maintenues dans un lien de subordination* », souligne au passage la Dares. Environ 130.000 personnes cumulent tout au long de l'année activité salariée et non-salariée.